

L'avenir du mouvement coopératif : signes extérieurs de coopération : Y a-t-il une architecture coopérative?

Autor(en): **Frei, Anita**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **69 (1997)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-129538>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SIGNES EXTÉRIEURS DE COOPÉRATION

Y A-T-IL UNE ARCHITECTURE COOPÉRATIVE?

Telle est la question que cet article se propose de poursuivre à travers l'expérience des deux « grandes » sociétés coopératives romandes, la Société Coopérative d'Habitation Genève (SCHG) et la Société Coopérative d'Habitation Lausanne (SCHL), qui ont toutes deux plus de 75 ans de réalisations à leur actif, dont certaines font référence.

En 1919, les statuts de la SCHG précisent d'emblée la forme que doit prendre le logement économique coopératif: « L'idéal est de donner à tous la possibilité de vivre une vie saine, au grand air, dans la maison familiale entourée d'un jardin qui permettra de cultiver soi-même une partie tout au moins des produits nécessaires au ménage. La construction de cités-jardins, aux alentours des grandes villes, complète heureusement les réformes sociales envisagées: journée de huit heures et assurance-vieillesse, invalidité et survivants. C'est donc un élément de progrès social. »¹ L'année suivante, la SCHL exprime un credo semblable. L'affaire est claire, le modèle de la cité-jardin est celui qui traduit le mieux l'esprit coopératif, comme le souligne Camille Martin à propos de la cité-jardin d'Aïre (1920-23). « Ces longues rangées de maisons basses, écrivait-il en 1921, [...] affirment nettement le principe qui est à la base de l'idée coopérative: augmenter la liberté réelle de l'individu en lui permettant de se créer une vie indépendante, avec la seule réserve d'accepter les règles imposées pour le bien de la collectivité. »²

UN ENSEMBLE RECONNAISSABLE

C'est probablement dans cet équilibre entre liberté individuelle et règle col-



La cité-jardin de Prélaz, Lausanne, en 1922. Architectes: Frédéric Gilliard et Frédéric Godet.

Une foule de détails contribuent à l'identité de l'ensemble. [cf bouquin SCHL p. 41]

lective qu'il faut chercher la « recette » d'une forme coopérative d'habitat³. La première s'épanouit dans la maison familiale et dans son prolongement, le jardin, la seconde dans les principes d'économie et dans la



Une publicité du Groupe Y, architectes, et de la coopérative Les Pugessies traduit bien l'actualité de la cité-jardin.

Source: Adriana Rabinovitch Behrend, op. cit. p. 164

notion d'ensemble. La composition de la cité-jardin met en effet en évidence la notion d'ensemble, la dimension collective. Les maisons familiales sont solidaires les unes des autres, dessinant dans la ville le projet coopératif, autour de places et placettes qui constituent l'espace public de la cité. Les jardins, outre leur fonction nourricière, sont des lieux de rencontre et d'échange, un « espace de convivialité » comme on dirait aujourd'hui. Entre l'intimité du foyer et l'anonymat de la ville, les seuils sont multiples, et contribuent à définir l'identité du quartier.

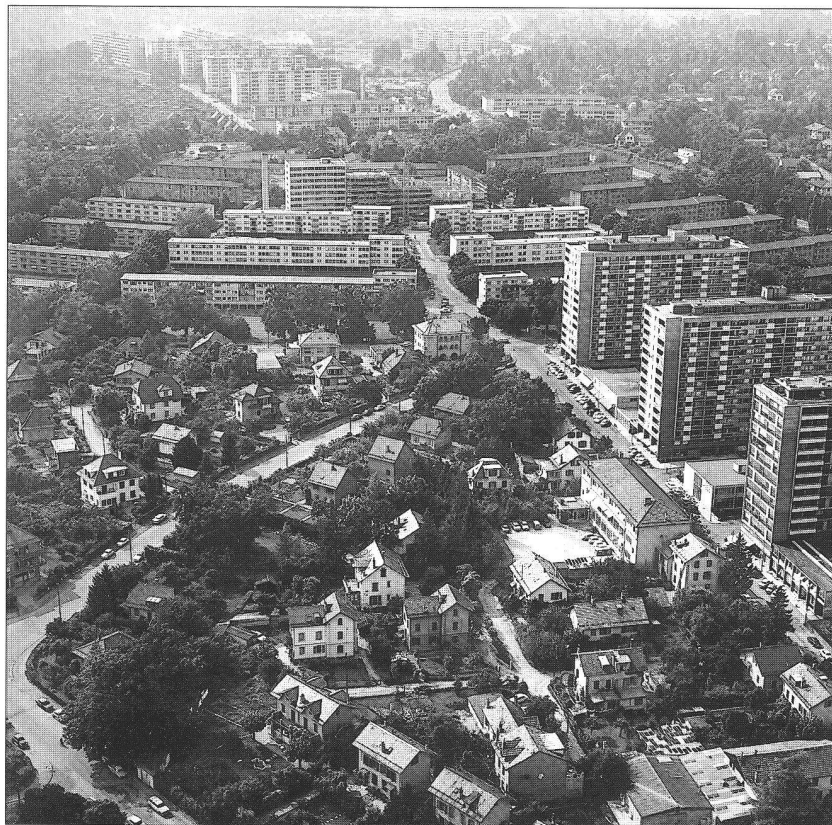
Autour de 1920 donc, quand la question du logement est au centre du débat parmi les architectes, la cité-jardin constitue le paradigme de l'habitat coopératif et, par extension, du logement des classes populaires. S'opposant à la nocive « caserne » des promoteurs, elle emporte les suffrages des milieux les plus divers.

Devant cette unanimité, le repli très

rapide des sociétés coopératives sur des modèles moins séduisants mais plus économiques a de quoi surprendre. C'est que la cité-jardin, cette Arcadie retrouvée, ne pèse pas bien lourd face aux impératifs de la solidarité sociale, qui doit se traduire par la construction de logements bon marché toujours plus nombreux.

LA BELLE DÉLAISSÉE

Le modèle de la cité-jardin est en quelque sorte mis « en attente » par les sociétés coopératives d'habitation. Le groupe d'Ouchy (1923) est composé de quatre « maisons locatives » de deux étages sur rez, et sur rue. Le groupe de Cour (1925-26), trois blocs autour d'une cour arborisée, confirme cette orientation plus conventionnelle; pour rentabiliser le mieux possible les constructions prévues, les responsables de la SCHL obtiennent même une dérogation au plan d'extension qui leur permet de construire en ordre contigu et d'ajouter un quatrième étage dans les combles; un journal de la place se donne la peine de préciser que, malgré un nombre d'étages élevé, ces immeubles ne ressemblent en rien à une de ces casernes locatives⁴ si unanimement honnies. Avec le groupe Fleurettes (1927-29), et surtout avec le groupe Montolivet (1929-31), la SCHL se lance dans la construction de logements « confortables » et « soignés », suivant en cela le désir de ses membres, qui aspirent à un mode de vie plus conforme à leur statut social. En effet, comme le précise le président de la SCHL, on souhaite détruire « l'opinion préconçue que notre société ne construit que des logements ouvriers », et qu'elle pourra toujours plus tard revenir au logement meilleur marché⁵. Ce retour se fera avec l'opération de Couchirard, un ensemble de type caserne, au regret de l'architecte Frédéric Gilliard qui, en 1945, rappellera comment « caserne pour caserne, il a bien fallu que les sociétés coopératives d'habitation, pour lutter à armes égales, opposassent les leurs à celles des gros spéculateurs. »⁶ Les loyers sont modestes et le confort correspond aux normes de la coopérative, mais l'ensemble possède un caractère très anonyme; d'ailleurs, comme pour se faire pardonner cette entorse à l'idéal coopératif, qui ressemble fort à une capitulation, les dirigeants de la SCHL achètent un grand terrain, qu'ils réservent à la construction future d'une nouvelle cité-jardin⁷.



Première étape de la reconstruction de Vieux-Genève. Architectes: Honegger Frères et Ernest Martin.

Dans un environnement plein de contrastes, la cité des années 1930 s'adapte aux normes. Photo Archives SCHG.

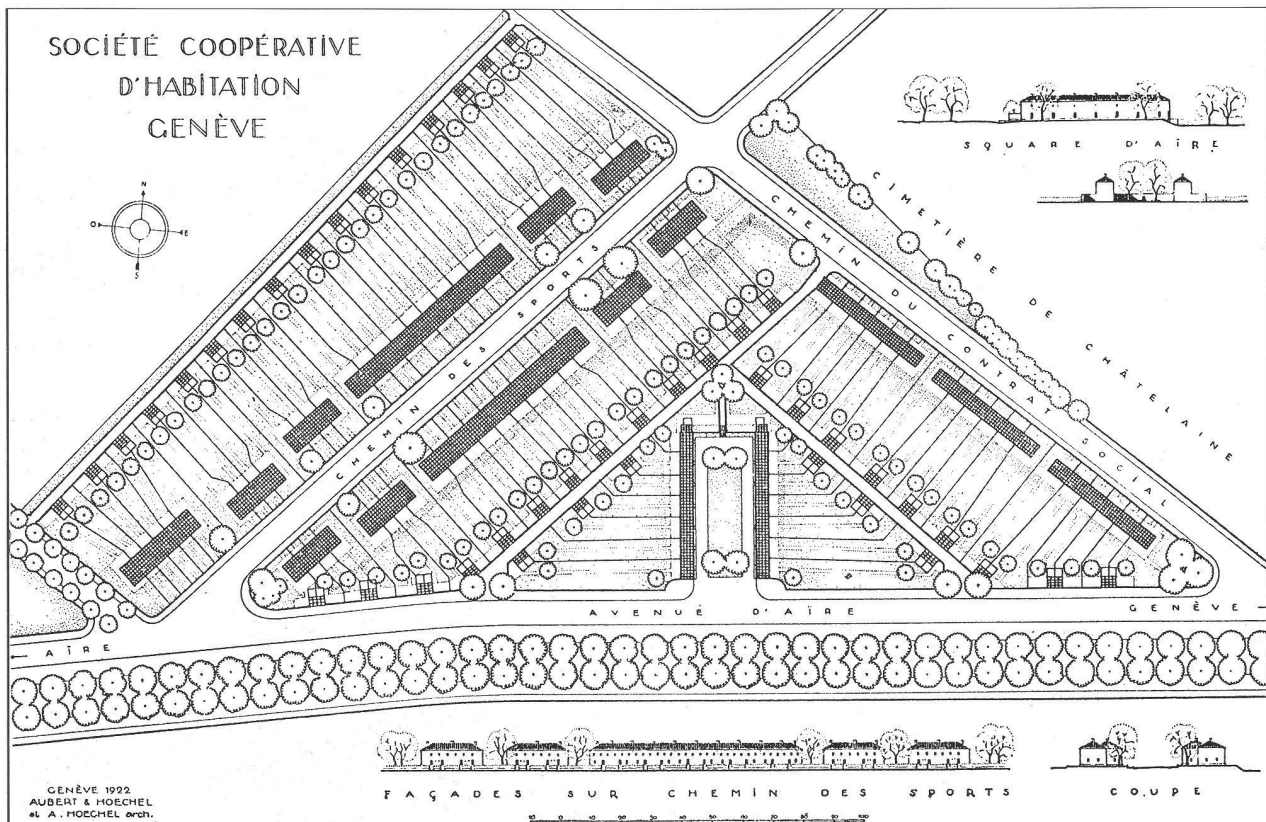
NI CITÉ-JARDIN, NI CITÉ-CASERNE

A Genève aussi, le temps où l'on ne jurait que par la cité-jardin d'Aire, ses maisons coquettes et ses pimpants potagers s'éloigne bien vite. La question est la même qu'à Lausanne et ailleurs: comment construire le plus de logements possible, dotés de tout le confort moderne, au coût le plus bas? La réponse est Cité Vieux-Genève, un projet qui, dans la foulée d'expériences menées en Allemagne notamment, offre la perspective d'une solution globale au problème du logement, avec d'importantes économies d'échelle. Les administrateurs de la SCHG prennent bien soin de souligner la continuité entre Aire et Vieux-Genève, de rassurer les sociétaires sur les intentions de la coopérative, « qui aurait failli à son programme en édifiant des casernes »⁸; les avantages de la cité-jardin et ceux des immeubles locatifs seront conciliés: des espaces verts en abondance d'une part, des équipements collectifs importants d'autre part. A Vieux-Genève, l'idéal coopératif « individualiste » de la maison et du jardin doit céder le pas devant les impératifs économiques, mais la dimension communautaire y

est fortement présente par l'architecture: avec une certaine emphase, la composition identifie l'ensemble, le singularise comme « cité ouvrière », avec une articulation soigneusement étudiée des différentes échelles de l'habiter, de la plus privée à la plus publique. Les débuts de la nouvelle cité seront pourtant très difficiles, avec des locataires bien peu « coopératifs », ce qui provoque en 1935 la constatation suivante: « La maison familiale avec jardin individuel reste encore la mieux appropriée pour satisfaire les besoins de la famille ainsi que l'indique l'art. 1er de nos statuts. »⁹ A la faveur de la guerre, Cité Vieux-Genève se transformera d'ailleurs en une cité-jardin sous l'effet du plan Wahlen, pour le plus grand plaisir de ses habitants, qui manifesteront de façon claire leur attachement aux potagers redevenus terrains constructibles de valeur¹⁰.

LA NORME DU CONFORT S'IMPOSE

En 1945, Frédéric Gilliard annonce l'échec de la cité-jardin en Suisse romande, qu'il attribue d'une part au caractère individualiste des Romands – une piste qui mériterait d'être



La cité-jardin d'Aire, Genève, 1^{ère} et 2^{ème} étape (1920-1923). Perspective. Architecte: Arnold Hoechel
 Source: Société Coopérative d'Habitation Genève 1919-1944, brochure éditée à l'occasion de son 25^e anniversaire

approfondie –, d'autre part à l'aspiration au confort de la grande majorité des membres des sociétés coopératives¹¹.

On est au début des Trente Glorieuses, de la prospérité croissante, de l'ascension sociale pour tous, et les normes de confort se généralisent. Si les immeubles construits par la SCHL se distinguent de la production générale par leur bienfacture et des loyers généralement avantageux; l'«esprit coopératif» n'y est en revanche guère reconnaissable. Peut-être ne tient-on plus tant à le manifester de façon visible? La SCHG pour sa part complète le programme de Vieusseux; à la cité-jardin d'Aire, la société de consommation grignote l'idéal bucolique, et les hangars des jardins sont transformés un à un en garages.

Pendant ce temps, le modèle de logement collectif du mouvement moderne, les grands ensembles sains et ensoleillés, rationnellement conçus, impose ses normes à l'Europe. Quand, en 1959, la SCHG envisage de démolir la cité d'Aire, arguant d'une «occupation luxueuse du terrain» alors que la pénurie de logements est criante, ses habitants sont bien seuls pour défendre leur lieu

de vie. Comme le déclarera un sociétaire, «partout on construit de grands blocs et non plus des maisons familiales. Il faut vivre avec son temps; aujourd'hui il faut des garages et non des jardins.»¹² L'idéal de la cité-jardin a du plomb dans l'aile.

CHANGEMENT D'ÉCHELLE

Pour mener à bien cette nouvelle étape de l'expansion de la coopérative genevoise, la SCHG s'est adressée aux architectes de Honegger Frères, un choix lourd de sens: ce bureau s'est spécialisé dans la construction d'immeubles à coûts modérés fondés sur un prototype établi et affiné dès 1934, dont l'objectif est de rationaliser au maximum la conduite du chantier. La formule de «l'immeuble Honegger», qui s'applique aussi bien à des ensembles bourgeois de Florissant et de Budé, qu'aux logements populaires de Balexert, reflète une uniformisation du mode d'habiter à travers toutes les couches de la société, la différence portant sur le choix et la qualité des matériaux et, surtout, sur le quartier. Les appartements de Nouvel-Aire (1961-65) sont

spacieux et confortables. Ses espaces collectifs sont dans l'esprit du temps: le centre de la «cité» est occupé par un grand supermarché COOP, construit par Ernest Martin, dont le toit accueillera un jardin pour les petits enfants, comme pour marquer symboliquement leur statut futur de consommateurs; les voitures trouvent leur place, en sous-sol comme devant les immeubles; le vert n'est pas oublié, avec des aménagements soignés autour de l'ensemble¹³. Le projet de reconstruction de Vieusseux prend à son tour forme, sans grande opposition. Au terme de deux décennies de «restructuration», la cité ouvrière s'est métamorphosée en cité «moderne», tout en conservant une homogénéité certaine.

LA COOPÉRATIVE SE DISSOUT DANS LA NORME

A Lausanne, la SCHL poursuit son œuvre avec la construction d'immeubles confortables. Gilliard n'est plus l'architecte «officiel» de la Société, qui fait appel à d'autres mandataires au gré des opérations. Les revenus des sociétaires augmentent et il faut construire en conséquence. En

1956 démarre le chantier du premier «grand ensemble» de la SCHL, presque deux cents logements à Boisly, dont les appartements bénéficient du même degré de confort que les autres immeubles du quartier, un niveau plus élevé que dans les précédentes réalisations de la coopérative. Les aménagements extérieurs sont soignés et une place de jeux est aménagée pour les enfants, qui doit servir d'exemple au reste du quartier¹⁴. La SCHL vit avec son temps; lors de la reconstruction des bâtiments du groupe Ouchy, elle doit se battre avec la Municipalité pour obtenir des dérogations de gabarit: elle veut construire haut, 12 à 14 étages «avec un horizon dégagé et des espaces propices à l'aménagement de zones de verdure et de places de jeux», selon les meilleurs principes d'un urbanisme bien compris; on s'entendra sur une solution de compromis¹⁵. Le niveau de confort est optimal, avec même des touches de luxe, tel ce hall revêtu de marbre dont on s'empresse de souligner qu'il n'entraînera aucune dépense d'entretien en l'espace d'un quart de siècle¹⁶.

Le mouvement moderne a imposé à tous sa solution au problème récurrent du logement. La production de logements y répond à des critères fonctionnels et économiques, elle est orientée en fonction des représentations qu'on se fait des besoins de l'habitant, notamment en ce qui concerne les normes de confort; de façon corollaire, l'usager s'adapte aux besoins qu'on lui prête. En continuant à rêver une maison qui lui correspond. Ainsi, des décennies durant, la question de l'habitation collective est considérée comme résolue et sera

par conséquent singulièrement absente du débat architectural. La forme coopérative se dissout dans la norme.

L'HABITAT GROUPE, UN NOUVEAU MODÈLE COOPÉRATIF?

Les années 1970 marquent une rupture vis-à-vis des réalisations hygiénistes, banales et répétitives qui n'arrivent pas à intégrer la dimension affective de l'habitat, où la complexité d'habiter est réduite à des paramètres quantifiables, où les seuils sont effacés au profit d'une définition fonctionnelle des espaces. Après quelques réalisations exemplaires, dont celles imaginées par les architectes d'Atelier 5, les expériences d'habitat collectif de forme coopérative se multiplient. L'habitat groupé apparaît comme une alternative à l'anonymat de l'ensemble locatif d'une part, à l'individualisme excessif et au coût prohibitif de la villa d'autre part. Comme la cité-jardin autrefois, il allie les avantages d'une appropriation plus individuelle de l'espace avec une forme de vie plus communautaire. Une aspiration qu'exprime très clairement une habitante de la coopérative «La Rencontre» de Genève: «C'est une vie d'entraide, mais en toute liberté. On ne se sent pas obligé de vivre une histoire communautaire. Je peux rester chez moi si je le veux.» Dans la coopérative voisine, «Emphytéhome 13», une autre habitante insiste sur les liens avec le quartier: «Nous voulons nous intégrer dans le quartier, et non fonctionner en circuit fermé.»¹⁷ On entend ici l'expression contemporaine d'un idéal coopératif. L'étude menée par Adriana Rabinovitch Beh-

rend sur quatre exemples d'habitat groupé, en Suisse romande et dans le canton de Berne¹⁸ confirme cette attirance pour l'habitat groupé. Ce dernier constitue désormais un modèle de qualité de vie qui permet, à l'intérieur d'un cadre donné et en respectant certaines règles, d'exprimer, pour les habitants, un désir de vivre autrement, pour les architectes, un désir de construire autrement.

Entretemps, les cités-jardins genevoise et lausannoise ont trouvé le chemin de la «mémoire collective». Le destin de la cité-jardin d'Aire est scellé en 1987 à l'issue d'une campagne référendaire, malgré l'opposition souvent véhémente de ses habitants: trente-huit maisonnettes seront démolies, huit conservées au titre du patrimoine; les seize situées du côté impair du chemin de l'Essor ne sont pas touchées, mais l'ensemble a vécu. L'année suivante, la cité-jardin lausannoise de Prélaz est inscrite à l'inventaire cantonal des monuments protégés. Cette reconnaissance marque l'importance historique de la cité-jardin pour le mouvement ouvrier et le logement coopératif, et en souligne les qualités de vie, de voisinage et d'espace. Mais simultanément l'inscription patrimoniale consacre l'échec de ce modèle d'habitation à s'imposer, en Suisse romande en tous cas. Peut-être les expériences d'habitat groupé qui éclosent çà et là sont-elles en train de prendre la relève? Peut-être esquisseront-elles un nouvel équilibre entre liberté individuelle et règle collective, une forme renouvelée et actuelle de l'«idéal coopératif»?

Anita Frei

1 SCHG, statuts adoptés le 27 juin 1919, art. 1

2 SCHG, Album, octobre 1921

3 Les modèles «classiques» de vie coopérative, le projet du Phalanstère de Proud'hon ou le Familistère de Guise de Jean-Baptiste Godin, favorisent très nettement la dimension collective de l'espace, dans un système fonctionnant en autarcie à la façon d'un monastère

4 Joelle Neuenschwander Feihl, Société Coopérative d'Habitation Lausanne 1920-1995, 75 ans d'élan constructeur au service de la qualité de la vie, Lausanne, 1995, p. 61

5 *ibid.*, p. 68

6 *ibid.*, p. 71

7 Joelle Neuenschwander Feihl, *op. cit.*, p. 70. Ces parcelles seront revendues dans les années 1940, un abandon qui s'accompagne de ce commentaire du président: l'édification d'une cité-jardin est devenue trop chère et on préfère

investir dans des logements d'un type plus demandé

8 SCHG, Rapport annuel 1929-30, dans: Bernard Lescaze, David Hiler et Anita Frei, La Société Coopérative d'Habitation Genève & l'histoire du logement social à Genève (XIe & XXe siècles), Genève, 1994, p. 55

9 SCHG, Rapport annuel 1934-35, *ibid.*, p. 71

10 *ibid.*, pp. 73-74

11 Joelle Neuenschwander Feihl, *op. cit.*, p. 54-56

12 Bernard Lescaze, David Hiler et Anita Frei, La Société Coopérative d'Habitation Genève & l'histoire du logement social à Genève (XIe & XXe siècles), Genève, 1994, pp. 106-107

13 L'idéal déclaré de la cité-jardin n'est pas pour autant oublié; en 1964, la SCHG envisage de construire à la campagne des villas contiguës qui pourraient être proposées en priorité aux

habitants d'Aire, un projet qui présenterait l'avantage de s'inscrire dans «la ligne première» de la coopérative qui était de «créer des cités-jardins»; le projet fait long feu mais, affirme-t-on, «il n'est pas impossible qu'un jour ou l'autre, en d'autres lieux, nous envisagions de créer une nouvelle cité-jardin.» (cf. Bernard Lescaze, David Hiler et Anita Frei, *op. cit.*, p. 124)

14 Joelle Neuenschwander Feihl, *op. cit.*, p. 116

15 *ibid.*, p. 121

16 *ibid.*, p. 119

17 Habitation 1, 1995, pp. 26-27

18 Adriana Rabinovitch Behrend, Participation et architecture: mythes et réalités. Quelques cas d'habitats groupés en Suisse, Thèse présentée au Département d'architecture, EPFL, Lausanne, 1996